

Nous mettons le public en garde contre un individu se donnant le nom de J. Richard, qui, paraît-il, sollicite des abonnements à notre journal. Nous n'avons pas d'agent de ce nom.

INDUSTRIE LAITIÈRE

Voici le commencement de la fabrication du beurre d'hiver; nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant le texte de l'arrêté qui accorde une subvention à cette fabrication.

AVIS OFFICIEL

Dans le but d'encourager la fabrication du beurre en hiver, le département d'agriculture accordera l'hiver prochain, la même prime que l'an dernier, "pourvu que le lait apporté à la fabrication du beurre, à l'exclusion de tout autre usage."

Cette prime sera payée au cultivateur qui livrera son lait à la fabrication ainsi qu'au propriétaire de beurrerie ou fromagerie convertie en beurrerie pour l'hiver, qui en fabriquera du beurre, chacun ayant sa part de mérite dans cette industrie. La prime sera proportionnée aux quantités de lait fournies par chacun, de manière à rendre la distribution de l'octroi la plus équitable possible. Elle ne sera payable que pour le lait fourni à partir du premier novembre prochain, et ne sera accordée, pour les opérations de ce mois, qu'aux fabriques qui fonctionneront au moins dix jours en décembre. Le taux de la prime sera variable et s'élèvera avec l'avancement de la saison, puisque le plus grand mérite consiste à prolonger la période de lactation et à maintenir la quantité de lait fourni. Ce taux a été fixé comme suit :

5 cents par 100 livres de lait fourni en novembre;

10 cents par 100 livres de lait fourni en décembre;

15 cents par 100 livres de lait fourni en janvier et en février.

La prime sera répartie entre les patrons et fabricants dans la proportion ordinaire appliquée à la répartition de l'argent provenant des ventes; 80 pour cent de la prime allant aux patrons et 20 pour cent aux fabricants.

A ce propos, nous rappellerons à nos lecteurs qu'il y aura, cet hiver, un cours de fabrication de beurre à l'école modèle de St-Hyacinthe, sous la direction de M. le professeur Robertson.

Le programme de l'enseignement à l'école modèle, pour l'hiver et l'été prochains, est établi comme suit :

COURS DES FABRICANTS.

Il y aura 9 séries de cours réguliers, réservés aux fabricants ou aux jeunes gens ayant déjà une certaine expérience de la fabrication. Ces séries se tiendront :

1ère—du 19 novembre au 1er décembre. élèves français fabricants.

2ème—du 10 décembre au 22 décembre élèves anglais fabricants.

3ème—du 7 janvier au 19 janvier, élèves français fabricants.

4ème—du 11 janvier au 9 février, candidats inspecteurs.

5ème—du 11 février au 23 février, élèves français fabricants.

6ème—du 25 février au 16 mars, candidats inspecteurs.

7ème—du 18 mars au 30 mars, élèves anglais fabricants.

8ème—du 1er avril au 13 avril, élèves français fabricants.

9ème—du 15 avril au 27 avril, élèves français fabricants.

Dans chacun des cours réguliers ci-dessus, l'enseignement comprendra : 1o Travaux pratiques de fabrication du beurre et du fromage; 2o Travaux pratiques d'épreuve du lait; 3o Douze leçons d'une heure par jour sur les sujets suivants : Culture au point de vue de l'industrie laitière; La vache laitière; Alimentation de la vache laitière; Emploi des résidus de fabrication; Fabrication du fromage; Fabrication du beurre; Epreuve du lait par MM. J. D. Leclair, surintendant de l'école, et E. Bourbeau, professeurs; Chimie élémentaire du lait par le Rvd. M. C. P. Choquette, directeur de la Station expérimentale de St-Hyacinthe. Chaque leçon sera suivie d'une discussion d'une heure sur le sujet de la leçon et les travaux pratiques de la journée. 4o Et 4 conférences de M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'Industrie Laitière.

Le nombre d'élèves, pour chaque série, est strictement limité à 30.

La quatrième série est spécialement réservée aux fabricants d'au moins 3 ans d'expérience comme chefs de fabrique, aspirant au diplôme d'inspecteur des Syndicats de beurreries ou de fromageries. Des examens particuliers seront passés les 7 et 8 février, auxquels ne seront admis que ceux ayant suivi le cours complet de cette 4e série.

Si tous les candidats inspecteurs ne peuvent être admis dans la 4e série, ceux qui n'auraient pu y être admis seront appelés à suivre les cours de la 6e série, dont les examens auront lieu les 14 et 15 mars.

Les fabricants, qui désireraient suivre deux séries de cours consécutives, devront s'inscrire pour la 3ième et la 5ième séries, de façon à profiter de l'enseignement particulier des 4ième et 6ième séries respectivement.

Pour être admis dans les 9 premières séries, les élèves devront s'engager à suivre le cours entier de chaque série et se présenter au secrétariat de l'école, la veille de l'ouverture des cours ou le jour même avant 8 heures a.m.

Il ne sera délivré de certificat d'assiduité et d'application qu'aux élèves qui auront suivi le cours entier à la satisfaction des professeurs.

COURS DES APPRENTIS.

A partir du 20 avril, il sera institué une ou plusieurs séries de cours préparatoires destinés aux jeunes gens, qui se proposent de se placer comme apprentis dans les beurreries ou les fromageries pendant la saison prochaine. Ces jeunes gens pourront, après avoir passé l'été dans une fabrique, revenir l'hiver suivant terminer leurs cours à l'école.

Les fabriques, qui désireraient avoir un aide ou apprenti ayant suivi ce cours préparatoire, pourront se mettre en communication avec le secrétaire de l'école, qui enregistra leurs demandes ainsi que celles des apprentis-élèves.

COURS LIBRES

Les fabricants, qui n'auront pu suivre un cours régulier, seront, sur demande préalable, admis à des cours libres de plus courte durée, qui auront lieu à partir du 20 avril jusqu'à l'ouverture de la saison de fabrication.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Pour être admis à l'École, il faudra :
1o Payer la cotisation d'une piastre de membre de la Société d'Industrie Laitière.
2o Être âgé d'au moins 16 ans.
3o Savoir lire, écrire et compter.

NOTES INDUSTRIELLES

On dit que des capitalistes de Montréal songent à établir une fabrique de chaussures à Sherbrooke. Une correspondance est même entamée à ce sujet avec quelques uns des principaux citoyens.

L'industrie de nettoyeur de fenêtres et vitrines est bien établie aux Etats-Unis. Il y a, dans les grandes villes, des gens qui en font leur unique occupation et passent des contrats à l'année pour le nettoyage une ou plusieurs fois par semaine.

Deux de nos amis de St-Hyacinthe ne sont pas contents de la place que nous leur avons donnée dans notre article de vendredi dernier, parmi les industriels de St-Hyacinthe. Ils voudront bien croire qu'il n'y a pas malice de notre part et que, à l'occasion, nous saurons réparer cette erreur tout à fait inconsciente.

L'emploi comme engrais, en Europe, des scories de déphosphoration du fer a donné d'excellents résultats; tellement que le prix de ces scories, qui était de 20 à 30c la tonne en 1885, est aujourd'hui de \$10.00 à \$12.00 la tonne. On n'a pas encore essayé, que nous sachions, d'utiliser au Canada les scories des aciéries de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick.

La Canadian Trading and Shipping Company a commencé sérieusement ses opérations; son gérant, M. C. E. Carbonneau, dont tout le commerce apprécie les qualités exceptionnelles comme vendeur de vins et liqueurs, vient de revenir d'une tournée dans l'ouest, jusqu'à la Colombie Anglaise; où il a fait d'excellentes affaires. Il n'y a pas de doute que, avec le concours de M. Carbonneau, la compagnie n'obtienne un succès complet.

Le gouvernement fédéral a décidé d'employer la beurrerie de Lennoxville, pendant l'hiver, comme un établissement laitier expérimental. Plusieurs établissements de ce genre fonctionnent avec succès dans l'Ontario, mais ce sera le premier dans cette province. L'expérience est faite dans le but d'enseigner aux cultivateurs que l'on peut se livrer à l'industrie du beurre en hiver avec des résultats rémunérateurs. Le commissaire laitier du gouvernement prend charge de la beurrerie cette semaine.